



Mérignac

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

ATELIERS D'AUTO-RENOVATION ENERGETIQUE

Service Transition écologique de la Ville de Mérignac
Sophie Pelé – so.pele@merignac.com - 05 56 55 66 45

Présentation du projet

Contexte de la Ville de Mérignac

Dans le cadre de sa stratégie de transition écologique, la Ville de Mérignac affiche sa volonté d'agir sur les économies d'énergies, le bien-logement et le développement des énergies renouvelables. Ainsi, la Ville accueille les permanences énergie menées par le CREAQ et financées par Bordeaux métropole afin de renseigner les mérignacais sur la démarche de rénovation énergétique de leur logement. Les plus précaires sont accompagnés par le dispositif PIG (Programme d'Intérêt Général). Les copropriétés bénéficient de l'accompagnement de l'ALEC et de Coach copro.

Par ailleurs, la Ville relaye l'ensemble des informations règlementaires nationales et les aides métropolitaines de la plateforme Ma rénov' dans sa newsletter et sur son site internet.

Comme point de départ, la Ville prête aux mérignacais une mallette d'autodiagnostic énergétique composée d'outils de mesure permettant d'être sensibilisé aux enjeux énergétiques et de mieux connaître le fonctionnement de son logement.

Enfin, la Ville se montre exemplaire en menant des actions de sobriété et d'efficacité énergétique à travers la rénovation de ses bâtiments et la sensibilisation de ses agents ainsi que par la mise en place de panneaux photovoltaïques sur ses toitures.

Présentation, objectifs et critères du projet

La Ville souhaite inciter à la réalisation **d'ateliers d'auto-rénovation énergétique** afin d'informer, de sensibiliser et de former les propriétaires de maisons individuelles à des travaux accessibles en lien avec l'énergie : isolation, installation du chauffage ou de la ventilation, etc.

Les ateliers doivent être **accessibles à des non-professionnels, inciter aux économies d'énergie** et concerner le **logement en hiver** (isolation et chauffage) ou **en été** (rafraîchissement). Il peut s'agir de **travaux de rénovation, de pose, de maintenance, sur les énergies renouvelables**. Par exemple : j'isole ma toiture/mes murs ; je purge mes radiateurs ; je réduis la température de mon logement en été, je pose une VMC, etc.

L'objectif recherché est de donner à voir des **solutions techniques et des matériaux**, de **montrer comment faire** et de **rendre l'habitant plus autonome** dans la connaissance et la gestion de son logement sur le volet énergétique.

Le contenu des ateliers pourra être re-travaillé avec les services de la Ville mais également ses partenaires comme Bordeaux métropole et le CREAQ, une fois le porteur de projet sélectionné.

Les ateliers peuvent avoir lieu dans les locaux de l'organisme ou dans les locaux de la Ville.

La Ville ne prend pas en charge financièrement la réalisation de l'atelier. Elle prendra en charge le volet communication à travers le relais des ateliers auprès de ses habitants.

Modalités de réponse à l'appel à manifestation d'intérêt

Votre réponse à l'AMI

Afin de sélectionner un ou plusieurs organismes susceptibles de mener ces ateliers, la Ville de Mérignac lance cet appel à manifestation d'intérêt (AMI). Ce dernier est ouvert aux entreprises, associations, structures d'insertion et porteurs de projets individuels.

Il est attendu dans les réponses une présentation détaillée du projet précisant :

- **Les modalités de l'atelier : le lieu, le jour, la durée** (ex : dans les locaux de l'entreprise, le samedi matin, 2h)
- **Le contenu et le déroulé de l'atelier** (ex : isolation de la toiture : présentation par les participants de leur projet et spécificités de leur maison, démonstration des matériaux, démonstration de la pose)
- **La qualité de l'intervenant** (formation, métier, spécialité)
- **Une proposition de programme** avec des dates estimatives, une fréquence (ex : 1 fois par mois, les premiers samedis du mois, isolation en mars/maintenance en avril/etc.)
- **Le lien avec les autres partenaires de la Ville** (ex : participation du CREAQ aux ateliers pour évoquer les aides financières existantes)

L'appel à manifestation d'intérêt s'ouvre le 01/05/2024 et se termine le 31/05/2024.

Les candidats sont invités à envoyer leur projet par mail à : so.pele@merignac.com.

Un accusé de réception sera adressé dans les 2 jours ouvrés suivants la réception du mail.

Les réponses seront étudiées et comparées pour une sélection d'un ou plusieurs porteur(s) de l'atelier. Les organismes seront notifiés du résultat le 07/06/2024.

Pour toutes informations ou si vous avez besoin d'aide, vous pouvez contacter le Service
Transition écologique de la Ville de Mérignac :
Sophie Pelé – so.pele@merignac.com - 05 56 55 66 45

Calendrier prévisionnel

- 01/05 : lancement de l'AMI
- 31/05 : réception des candidatures
- 03/06 au 06/03 : analyse des candidatures, rencontre et échanges, questions complémentaires aux candidats
- 07/06 : notification aux candidats des résultats et organisation du premier atelier
- 22/06 : organisation du premier atelier si possible
- Semaine du 24/06 : programmation des ateliers après l'été
- Été 2024 : pause estivale
- Septembre : organisation et programmation des ateliers pour l'hiver 2024-2025